



Bobigny, le 14 octobre 2014

Monsieur Michel SAPIN, Ministre des Finances et des Comptes Publics
Monsieur Bruno PARENT, Directeur Général des Finances Publiques,
Monsieur Philippe GALLI, Préfet de la Seine-Saint-Denis
Monsieur Ollivier GLOUX, Directeur Départemental des Finances Publiques

Objet : lettre de l'intersyndicale du CHSCT de la Seine-Saint-Denis

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Directeur Général des Finances Publiques,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques,

Les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Seine-Saint-Denis (CHSCT 93) réunis en groupe de travail à Bobigny le 16/09/2014 ont eu à examiner les fiches de signalement des agressions dont sont victimes les personnels de la Seine-Saint-Denis.

Cette année encore, nous n'avons pu que constater une montée de la violence, subie notamment par les personnels qui assurent l'accueil physique des usagers.
Cette violence se caractérise par des insultes, des injures, des crachats, des coups, des jets d'objets, de la violence physique et jusqu'à des menaces de mort.

Notre administration assure un rôle essentiel pour la nation. Aussi un soutien et des mesures de protection doivent être pris envers les collègues qui assurent l'accueil physique et se trouvent exposés en première ligne à la violence de certains usagers.

Un département sinistré

Cette violence est particulièrement flagrante dans notre département qui concentre en son sein pauvreté, délinquance, misère sociale.

Sans aucune exhaustivité, voici quelques statistiques sur la Seine Saint Denis :

- plus fort taux de bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle (CMU) soit 11 % (au plan national, 6%),
- plus fort taux de chômage soit 14 % (au plan national, 10%),
- plus fort taux de zone prioritaire et sensible soit 40 % (au plan national 25 %),
- plus fort taux d'illettrisme soit 20% (au plan national, 7%),
- plus fort taux de « sans aucun diplôme » soit 30 % (au plan national, 12%)
- plus fort taux de délinquance car la Seine-Saint-Denis est le 96^{ème} département de la Métropole où la délinquance est la plus faible.

De plus, cette population structurellement en grande difficulté est confrontée à un accueil physique au sein de la Direction Départementale des Finances Publiques de Seine-Saint-Denis (DDFIP 93) qui se réduit très significativement en nombre, en raison des suppressions d'emplois absolument injustifiées et où trop de postes demeurent vacants.

À cela, s'ajoute un très fort turn-over quasi-annuel des agents qui assurent l'accueil physique de cette population particulièrement en difficulté. Cette « hémorragie » des mutations s'explique justement par la violence essuyée quotidiennement à l'accueil. Les agents de l'accueil sont, plus que les autres, exposés à la violence et aux risques psycho-sociaux. D'où un nombre d'arrêts maladie plus élevé qu'ailleurs... Tout cela a un coût pour la collectivité.

Des dispositifs insuffisants

Nous, les membres du CHSCT de la Seine-Saint-Denis, sommes dans l'obligation de vous alerter sur cette situation très préoccupante et particulièrement spécifique à ce département structurellement difficile. Il est de votre ressort de mettre en place des dispositifs visant non seulement à prévenir la violence quotidienne aux différents guichets d'accueil mais encore à la sanctionner.

S'il est vrai que la DDFIP 93 met en œuvre les moyens dont elle dispose – notamment, par le biais de formations dispensées aux agents, de lettres de mise en garde à l'endroit des usagers violents, d'informations du procureur de la République telles que prévues à l'article 40 du Code de procédure pénale¹, du soutien psychologique apporté par les collègues et la hiérarchie aux agents victimes - , il n'en demeure pas moins que des mesures plus fortes et plus exemplaires se doivent d'être prises à l'échelon central.

En effet, le CHSCT 93 ne peut admettre que 99 % des art. 40 produits par le bureau DRH2B soient classés sans suite par le Parquet.

Plus encore, le CHSCT 93 trouve inadmissible que seul un cas de violence ait fait l'objet de poursuites ces dernières années par le Parquet de Bobigny car l'agression avait pu être filmée ! Pourtant, les autres agressions sont tout aussi graves et autant circonstanciées : aux dires de la victime et témoignages des collègues présents !

Or, qu'en est-il des autres cas d'agressions ? Les services de Police refusent de prendre le dépôt de plainte de la victime et incitent cette dernière à ne faire qu'une main courante ! Il s'ensuit que l'agresseur ne sera jamais inquiété et s'en sortira même avec un sentiment d'impunité !

Quant à la victime, elle essuiera au moins un double traumatisme : l'agression d'une part, et d'autre part, l'impossibilité de se faire dédommager le cas échéant.

Quelques propositions

Nous, les membres du CHSCT 93, vous interpellons afin qu'il soit mis en place un protocole entre la DDFIP 93 et le Parquet de Bobigny visant notamment à faciliter les dépôts de plainte et les poursuites par le Parquet. L'intersyndicale du CHSCT 93 prêtera tout son concours et son expertise quant à la réflexion des modalités pratiques de ce protocole, le cas échéant.

Il en va de la sécurité et de la santé des agents, en forte dégradation en Seine-Saint-Denis.

¹ Art. 40 du CPP : *Le procureur de la République reçoit les plaintes et les dénonciations et apprécie la suite à leur donner conformément aux dispositions de l'article 40-1. Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs.*

Par ailleurs, nous demandons très légitimement que de nombreux moyens supplémentaires soient affectés (effectifs, mobiliers, immobiliers) compte tenu des besoins particuliers et conséquents de ce département qui est le plus difficile de France. Ainsi nous pourrions proposer des stages ad hoc aux agents sur la gestion de l'accueil et améliorer l'ergonomie de l'accueil.

À ce jour, la nette insuffisance du budget ne permet pas de répondre aux besoins : trop de demandes de financement ne sont pas satisfaites. Une très nette revalorisation du budget du CHSCT 93 s'impose.

En ce qui concerne, le programme 309 (entretien des bâtiments de l'État), le département de la Seine-Saint-Denis dispose pour toutes ses administrations de la « modique » somme de 1,5 millions d'euros. Sachant qu'il y a dans le département 85 sites relevant du ministère des finances et du CHSCT 93, le ratio par bâtiment est donc de 1 500 000 / 85 soit en moyenne seulement 17 600 € par site et par an...

Cela est incohérent eu égard aux sites qui nécessitent des travaux en urgence pour préserver la sécurité des personnels tels les sites de Livry-Gargan, de Noisy-le-Sec, de Saint-Denis...

Nous demandons très légitimement que le programme 309 de la Seine Saint Denis soit prioritairement doté.

Pour conclure

Nous restons persuadés que la circonstance visant à offrir des conditions satisfaisantes et respectueuses d'accueil au public contribue à aplanir quelque peu la violence. Il suffit par exemple d'organiser un accueil avec des files d'attente régulées de sorte que les usagers n'aient plus à attendre (et s'agacer) des heures sous la pluie. Un accès à des sanitaires ad hoc devrait être possible et ce, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Un accueil digne est nécessaire vis-à-vis de ce public en grande difficulté. La preuve en a été fournie par les collègues qui ont déménagé du Blanc-Mesnil en mai 2014 (site le plus insalubre de France), vers Villepinte. Ces derniers nous ont indiqué lors d'une visite de site du CHSCT 93 en date du 9 septembre 2014 que l'accueil était bien plus aisé dès lors que des conditions d'accueil dignes et respectueuses étaient offertes à ces usagers particuliers, qu'il ne s'agit pas non plus d'ostraciser.

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Messieurs, nos meilleures salutations.

Les représentants du personnel CGT – SOLIDAIRES – FO – CFDT du CHSCT 93.